

CONSIGNES DE TRI AUX ECOPOINTS

TOUS PAPIERS

PAPIER - COLONNE BLEUE



Journaux
Magazines,
prospectus



Cartonnettes



Catalogues
livres, enveloppes
annuaires, autres papiers

TOUS EMBALLAGES

EMBALLAGES - COLONNE JAUNE



Tous les emballages plastiques
Bouteilles, barquettes,
pots de yaourt, flacons,... aplatis



Briques
alimentaires
aplatis



Emballages
métalliques vides
couvre-capses métal

TOUS VERRES

VERRE - COLONNE VERTE



Bocaux et pots



Bouteilles

LES MATERIAUX A EXCLURE IMPERATIVEMENT

PAPIER

Papiers gras ou souillés
Films plastiques
entourant les revues

EMBALLAGES

VERRE

Faïence
Vaisselle
Porcelaine
Pot de fleur

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le

SICTOM des Monts du Forez

Hôtel de ville

43500 CRAPONNE SUR ARZON

Tél : 04 71 01 22 38 / Fax : 04 71 01 22 39

E-mail : sictomdesmontsduforez@orange.fr

Site : sictomdesmontsduforez.fr

écomobilier



GUIDE DU TRI

Pour plus d'information, visitez notre site :
sictomdesmontsduforez.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETTERIES

Périodes : **ETE** : Du 01/04 au 31/10 - **HIVER** : Du 01/11 au 31/03

ETE et HIVER : toute l'année

Jours Fériés : Les déchetteries sont fermées.

DECHETTERIE	LUNDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
ALLEGRE		Fermeture pour travaux du 4/12/22 au 30/04/23- Réouverture le 03/05/23 14 h - 17 h		Fermeture pour travaux du 4/12/22 au 30/04/23 Réouverture le 06/05/23 9 h - 12 h
CRAPONNE/ARZON	14 h - 18 h 14 h - 17 h	9 h - 12 h	14h - 18h 14 h - 17 h	14 h - 17 h
LA CHAISE-DIEU			9 h - 12 h	14 h-16 h le dernier samedi du mois Puis les 8 et 29/07 et les 12 et 27 /08
ST-PAL DE CHALENCON			14 h - 17 h	14 h-16 h le premier samedi du mois Puis les 1 et 15/07 et les 5 et 19/08
ST-PAULIEN	9 h - 12 h	14 h - 17 h		9 h - 12 h

LES OBJETS ACCEPTES EN DECHETTERIE

AMPOULES BASSE CONSOMMATION ET NEONS

BATTERIES

BOIS : planches, poutres, palettes, ...

CARTONS : uniquement les cartons propres et secs. **Les plier obligatoirement.**

DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES : engrais, insecticides, peintures, vernis, acides, bombes aérosols, solvants, produits non identifiés, hydrocarbures, ...

DECHETS VERTS : tonte, taille, feuilles, ...

DEEE : tout ce qui a une pile ou une prise, électroménager, téléviseur, ordinateur, mobile, chauffe-eau, tondeuse électrique, ...

FERRAILLE : pièces métalliques diverses, métaux non ferreux.

GRAVATS PARTICULIERS (voir les conditions en déchetteries) : Briques, tuiles, porcelaine, grès, faïence, vaisselle, pots de fleurs en terre, WC, lavabos, terre

HUILE ALIMENTAIRE

HUILE MOTEUR : huile de vidange.

MOBILIER : matelas, canapés, meubles, ...

NON RECYCLABLES : plastique, placoplâtre, laine de verre, ...

PILES

PNEUS : Rappel : votre fournisseur a l'obligation de vous les reprendre gratuitement. 4 pneus VL (tourisme, camionnettes, 4x4, motos, scooters) par famille et par an. Ne sont pas acceptés les pneus souillés, jantés, de poids lourds et agraires et tous pneus issus des professionnels toutes activités).

VETEMENTS, CHAUSSURES liées par paire

LINGE DE MAISON.

PETITE MAROQUINERIE (ceintures, sacs à main).

JOUETS, PELUCHES dans sac fermé de 50 litres.

Si présence d'une
colonne Le Relais en
déchetterie, sinon en
encombrants

Un **écopoint** est également à votre disposition dans chaque déchetterie pour vos emballages ménagers (papiers, métalliques, plastiques ou verre).

LES OBJETS INTERDITS EN DECHETTERIE

AMIANTE : Voir les professionnels (payant).

ARMES ET MUNITIONS : Voir la gendarmerie.

BOUTEILLES DE GAZ ET EXTINCTEURS : Voir revendeurs.

DECHETS MENAGERS : Dans ma poubelle habituelle.

DECHETS PROFESSIONNELS TOXIQUES

MEDICAMENTS ET DECHETS INFECTIEUX : aiguilles, pansements, ... (Renseignez vous à la pharmacie ou auprès des professionnels de santé).

TOUT OBJET OU DECHETS JUGES INDESIRABLES

POUR PLUS D'INFORMATION VOIR LES FILIERES DE SUBSTITUTION POUR LES DECHETS NON ACCEPTES SUR NOTRE SITE INTERNET.

LES CONDITIONS D'ACCES

➤ A l'entrée de la déchetterie, le(la) gardien(ne) vous demandera de présenter un justificatif de domicile (adresse correspondant au territoire du SICTOM des Monts du Forez).

Sans ce justificatif, l'accès à la déchetterie vous sera **SYSTEMATIQUEMENT REFUSE OU POURRA ETRE PAYANT**

➤ **En dehors des heures d'ouvertures, toute intrusion dans l'enceinte de la déchetterie ou tout dépôt abusif est strictement interdit. De tels actes seront systématiquement poursuivis et passibles de fortes amendes (utilisation de la vidéosurveillance).**

➤ **L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes PTAC (Tracteurs, camions).**

LES TARIFS

➤ L'entrée en déchetterie est **gratuite** pour les particuliers et les professionnels résidant sur l'une des communes du Syndicat et s'acquittant de la taxe OM, **dans la limite d'un dépôt par semaine, pour les déchets acceptés**, correspondant au volume d'un véhicule utilitaire léger ou d'une remorque de moins de 500 Kg

➤ Dans le cas contraire, il vous sera facturé et ce suivant la nature des dépôts :

Encombrants :	20,00 €TTC le m ³
Déchets verts :	15,00 €TTC le m ³
Bois :	15,00 €TTC le m ³

➤ **Le droit d'entrée des personnes des communes extérieures au territoire du SICTOM des Monts du Forez est de 6,50 €TTC par accès auquel s'ajoutent les conditions tarifaires ci-dessus.**

DANS MA POUBELLE HABITUELLE



JE METS dans un sac ce qui vient de la récupération des aliments, ce qui provient du nettoyage normal des habitations et des bureaux, les balayures et résidus **(sauf les cendres issues de poêle ou cheminée)**, les débris de verre ou de vaisselle seulement **en petite quantité**.

JE NE METS PAS tout ce qui va en déchetterie et aux écopoints ou récolté par des organismes agréés.